

l'Albanie. Un secteur limité à l'ouest par le méridien zéro, à l'est par le 25ème degré de longitude Est, au nord par le 54ème parallèle de latitude Nord, et au sud par le parallèle 39° 38' de latitude Nord, serait conforme à ce principe.

En ce qui concerne la zone d'inspection aérienne en Extrême-Orient, le Gouvernement des États-Unis propose un secteur allant de 140° de longitude Ouest à 160° de longitude Est, et limité au sud au 45ème parallèle de latitude Nord. Le Gouvernement soviétique considère qu'il est possible d'élargir sensiblement cette zone de photographie aérienne en y englobant: a) le territoire de l'URSS situé à l'est du 108ème degré de longitude Est, et b) le territoire des États-Unis situé à l'ouest du 90ème degré de longitude Ouest. Il convient de signaler à ce sujet que la superficie des deux parties de la zone de photographie aérienne est à peu près la même (7.129.000 km² pour la partie intéressant l'URSS et 7.063.000 km² pour la partie intéressant les États-Unis).

Dans les zones de photographie aérienne, tant en Europe qu'en Extrême-Orient, il pourra être établi, dès l'entrée en vigueur de l'accord sur les mesures partielles, un nombre limité de postes de contrôle aux nœuds ferroviaires, sur les autoroutes et dans les ports.

9. L'aggravation des relations entre les États, l'hostilité et la haine entre les peuples, sont largement imputables à la propagande de guerre et aux appels à la guerre auxquels on se livre dans certains pays, plus particulièrement à la propagande en faveur de l'emploi des armes atomiques et à l'hydrogène contre tel ou tel État.

La résolution relative à l'interdiction de la propagande de guerre, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée en 1947, n'est pas appliquée. L'Union soviétique et quelques autres États ont été les seuls à adopter des lois contre la propagande de guerre. L'absence dans d'autres pays de toute loi contre la propagande de guerre. L'absence dans d'autres pays de toute loi contre la propagande de guerre crée un terrain propice aux sentiments militaristes et à la psychose de guerre. En vue d'atténuer la tension internationale et de diminuer la menace de guerre, il serait indispensable de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à la propagande de guerre.

Il est également intolérable que, dans certains États, on porte la lutte idéologique sur le plan des relations entre États. Afin d'éviter que les différends et oppositions idéologiques ne soient exploités comme un moyen d'envenimer les relations entre les États, il importe de convenir sans tarder que les États s'engageront à ne pas porter leurs dissensions idéologiques sur le plan des relations entre États.

Le Gouvernement soviétique espère que les gouvernements des États représentés au Sous-Comité de la Commission du désarmement des Nations Unies étudieront comme il convient les propositions qui figurent dans l'aide-mémoire soviétique et qu'un accord interviendra sur les questions traitées dans ces propositions.